

## Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico Techniques (CSIRMT)

La Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médicotechniques est plus spécifiquement consultée sur l'organisation générale des soins, la recherche, la formation et l'évaluation des professionnels, ainsi que sur les thématiques de qualité et de sécurité des soins.

La CSIRMT est composée de représentants élus des différentes catégories de personnels qui participent à la mise en œuvre des soins infirmiers, de rééducation et médicotechniques.

Les représentants élus constituent trois collèges :

- Collège des cadres de santé
- Collège des personnels infirmiers, de rééducation et médico-techniques
- Collège des aides-soignants

### Ses attributions

Elle est consultée pour avis sur :

- Le projet de soins infirmiers, de rééducation et médicotechniques élaboré par le coordinateur général des soins
- L'organisation générale des soins infirmiers, de rééducation et médicotechniques ainsi que l'accompagnement des malades
- La politique d'amélioration continue de la qualité, de la sécurité des soins et de la gestion des risques liés aux soins
- Les conditions générales d'accueil et de prise en charge des usagers
- La recherche et l'innovation dans le domaine des soins infirmiers, de rééducation et médicotechniques
- La convention constitutive d'un groupement hospitalier de territoire.

Elle est informée sur :

- Le règlement intérieur d'un établissement
- La mise en place de la procédure
- Le rapport annuel portant sur l'activité de l'établissement



HÔPITAL FORCILLES